

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 533

26 mai 2025

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2025-346 du 26 mai 2025 rectifiant une erreur matérielle dans l'arrêté n° 2025-335 du 23 mai 2025 portant recevabilité des candidatures aux élections des directeurs et directrices des départements d'enseignement rattachés au Pôle Licences Collegium, hors département Management (scrutin du 3 juin 2025)

Proclamation des résultats du tirage au sort du 26 mai 2025 des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au sein du conseil de la documentation de La Rochelle Université

Arrêtés

Arrêté n° 2025-346 du 26 mai 2025 rectifiant une erreur matérielle dans l'arrêté n° 2025-335 du 23 mai 2025 portant recevabilité des candidatures aux élections des directeurs et directrices des départements d'enseignement rattachés au Pôle Licences Collegium, hors département Management (scrutin du 3 juin 2025)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 5,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium, notamment ses articles 2 et 27,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2025-285 du 15 avril 2025 portant organisation des élections des directeurs et directrices des départements d'enseignement rattachés au Pôle Licences Collegium, hors département Management,
Vu l'arrêté n° 2025-335 du 23 mai 2025 portant recevabilité des candidatures aux élections des directeurs et directrices des départements d'enseignement rattachés au Pôle Licences Collegium, hors département Management (scrutin du 3 juin 2025),
Considérant que l'annexe de l'arrêté n° 2025-335 du 23 mai 2025 comporte une erreur matérielle sur le nom d'une candidate au sein du département Droit et science politique,

ARRÊTE

Article 1

Dans l'annexe de l'arrêté n° 2025-335 du 23 mai 2025 portant recevabilité des candidatures aux élections des directeurs et directrices des départements d'enseignement rattachés au Pôle Licences Collegium, hors département Management (scrutin du 3 juin 2025), le nom Mme Dorothee Simmoneau est corrigé comme suit : Simonneau.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 26 mai 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Proclamation des résultats du tirage au sort du 26 mai 2025 des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au sein du conseil de la documentation de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 714-28 à D. 714-36,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du service commun de la documentation de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur du service commun de la documentation de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2025-270 du 7 avril 2025 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au conseil de la documentation de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2025-341 du 23 mai 2025 portant organisation d'un tirage au sort relatif à la désignation des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au conseil de la documentation de La Rochelle Université,
Vu le procès-verbal de tirage au sort du 26 mai 2025,

PROCLAME

Article 1

Sont désignés membres du conseil de la documentation de La Rochelle Université et représentantes des personnels du service commun de la documentation :

> au titre des personnels des bibliothèques de catégorie A :

- Madame Carine Lavigne
- Madame Magalie Casier
- Madame Muriel Hoareau

> au titre des autres personnels affectés au service commun de la documentation :

- Madame Florence Pouradier
- Madame Béatrice Droussé
- Madame Pascale Genet

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 26 mai 2025.

Le président
Gérard Blanchard